

vous remercier, docteur Richardson, d'avoir répondu à notre invitation, et vous féliciter du travail accompli par votre groupe dans la rédaction du rapport en question.

Le docteur Richardson a préparé un mémoire que nous allons vous distribuer immédiatement. Les membres du Comité pourront s'inspirer du mémoire pour interroger le docteur, qui m'a assuré qu'il se ferait un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Le président de la Commission canadienne des pensions, M. Anderson, pourra également répondre aux questions que le docteur Richardson jugera opportun de lui renvoyer.

S'il nous est impossible de terminer ce matin cette partie de notre travail, nous pourrions y revenir après Pâques. Je demanderais maintenant au Secrétaire de bien vouloir distribuer les exemplaires du mémoire.

Messieurs, je pense que nous devrions siéger aujourd'hui au moins jusqu'à midi et demi; si les questions sur le mémoire se terminent avant midi et demi, nous pourrions examiner les articles qui traitent des recommandations. Ce n'est là qu'une suggestion; lorsque nous en serons là, nous verrons combien de temps il nous reste et nous pourrions alors prendre une décision.

Le D^r H. J. RICHARDSON (*Commission canadienne des pensions*): Monsieur le président et messieurs les membres du Comité. Il y a deux ans, le Comité autorisait la poursuite d'une étude des problèmes des anciens combattants de Hong Kong, étude qui a été terminée il y a quelques mois. Je suis content d'avoir l'occasion de vous en exposer les résultats.

Tout d'abord, je voudrais souligner personnellement le beau travail accompli par les dirigeants de l'Association des anciens combattants de Hong Kong. Plusieurs d'entre eux n'ont pas ménagé leurs efforts pour aider leurs amis à obtenir un emploi à le garder, pour régler des problèmes personnels et pour prendre les dispositions nécessaires pour qu'ils bénéficient des services du Ministère et qu'ils subissent les examens en vue d'obtenir leur pension. Ils ont également joué un rôle important en tentant d'exposer de façon exacte et approfondie les problèmes de leurs camarades.

Je voudrais maintenant vous résumer notre étude. Sur les 1,974 Canadiens qui se sont rendus à Hong Kong en 1941, environ 1,417 sont revenus au pays. Les 557 autres sont morts sur les champs de bataille ou à la suite de blessures ou de maladies contractées durant leur captivité. Ils ont vécu dans des conditions qui ne se retrouvent pas dans notre pays. Il est déplorable mais nécessaire de rappeler aujourd'hui la sous-alimentation, les maladies ainsi que les conditions de vie et de travail. A moins de nous remémorer les nombreuses difficultés que ces hommes ont dû surmonter, il nous est impossible d'apprécier à leur pleine valeur les séquelles de leur triste expérience.

Les progrès accomplis par les survivants après leur retour au Canada ont suscité beaucoup d'intérêt. Plusieurs sont retournés presque immédiatement au travail et ont semblé s'être parfaitement rétablis. Ce qui échappait aux regards, c'est que dans plusieurs cas il a fallu une somme d'efforts exceptionnels pour obtenir et conserver un emploi approprié et pour s'adapter à toutes les autres conditions de vie de notre société.

Les dossiers médicaux de ces anciens combattants ne révèlent qu'une partie de la vérité, et cela pour plusieurs raisons. La première, c'est que certains des anciens combattants ont tendance à ne pas révéler leurs symptômes, et lors des examens qu'ils subissent en vue d'obtenir leur pension, ils nient la présence de symptômes à l'égard desquels ils sont sous les soins de leur médecin.

La deuxième raison est la multiplicité des symptômes. Règle générale, lorsqu'un malade énumère à son médecin des symptômes concernant ses yeux,